



Le nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 43

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOBIGNY, légalement convoqué le trois novembre, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Stéphane DE PAOLI.

Présents : Stéphane DE PAOLI – Christian BARTHOLMÉ – Kahina AIROUCHE (sortie au mémoire n°5 et retour au mémoire n°7 - sortie au mémoire 10 et retour au mémoire n°13) – Youssef ZAOUI (sortie au mémoire n°4 et retour au mémoire n°6) – Faysa BOUTERFASS (arrivée au mémoire n°2, sortie au mémoire n°5, retour au mémoire n°6 et départ au mémoire n° 7 en donnant mandat à Christian BARTHOLMÉ) – Djafar HAMOUM (arrivée au mémoire n°2, sortie au mémoire n°4 et retour au mémoire n°6) – Magalie LE FRANC – Selimane ABDERRAHMANE (départ au mémoire n° 2 en donnant mandat à Pierre MONTELLA) – Sarah SBIA (départ au mémoire n° 6) – Simbara CAMARA (sortie au mémoire n°14 et retour au mémoire n°15) – Gérard Aoustin – Isabelle LÉVÊQUE (sortie au mémoire n°9 et retour au mémoire n°10) – Mahamadou N'DIAYE (arrivée au mémoire n°2- sortie au mémoire n°17 et retour au mémoire n°19) – Ouassila KOUAICHI – Marc DRANÉ – Christine GABEREL – Danielle LASSERRE(départ au mémoire n° 6 en donnant mandat à Patrice TRULLI) – Pierre MONTELLA – Fatou FAYE – Sylvain LEGER (départ au mémoire n° 2 en donnant mandat à Waly YATERA) – Patrice TRULLI – Muriel CABILLAUX – Jonathan BERREBI (arrivée au mémoire n°6) – Salomon ILLOUZ – Bernard GRINFELD – Abdel SADI – José MOURY (sortie au mémoire n°16 et retour au mémoire n°17) – Waly YATERA – Aline CHARRON (arrivée au mémoire n° 1 - 3<sup>ème</sup> délibération et départ au mémoire n° 6 en donnant mandat à Benjamin DUMAS) – Benjamin DUMAS.

Représentés: Djafar HAMOUM par Fatou FAYE (mémoire 1,4 et 5) – Fatima MARIE-SAINTE par Marc DRANÉ – Hervé LEUCI par Simbara CAMARA – Koumba KONATE par Christine GABEREL – Tuong Lan HOANG par Sarah SBIA (jusqu'au mémoire n°6) – Anne JONQUET par José MOURY – Monique SAMSON par Salomon ILLOUZ – Myriam BENOUDIBA par Bernard GRINFELD – Nathalie FIORE par Magalie LE FRANC – Darko DJORDJEVIC par Gérard Aoustin – Mariam SAKHO par Stéphane DE PAOLI

Absents: Sabrina SAIDI – Sabrina DEHOUM – Riyad BELALA

Secrétariat : Fatou FAYE

## 1. Désignation de représentants au sein de différents organismes

- Sur le vote à main levée

### Adopté à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

- Pour le remplacement de Monsieur Sylvain LEGER au sein du conseil d'école de l'école maternelle Jean Jaurès

Proposition de nom : Madame Christine GABEREL.

### Adopté à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne participe pas : 0

Madame Christine GABEREL est élue représentante au conseil d'école de l'école maternelle Jean Jaurès.

- Pour le remplacement de Monsieur Sylvain LEGER au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Jean Jaurès

Proposition de nom : Madame Christine GABEREL

### Adopté à la majorité

Pour : 27

Contre : 1

Abstentions : 9

Ne participe pas : 0

Madame Christine GABEREL est élue représentante au conseil d'école de l'école élémentaire Jean Jaurès.

Arrivée de Aline CHARRON

- Pour le renouvellement complet des représentants de la collectivité au Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte pour l'Étude et l'Exploitation des Équipements Collectifs (SEMECO), il est proposé de procéder au renouvellement.

Proposition de noms : Messieurs Riyad BELALA, Youssef ZAOUÏ, Selimane ABDERRAHMANE et Christian BARTHOLME.

### Adopté à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 11

Ne participe pas : 0

Messieurs Riyad BELALA, Youssef ZAOUÏ, Selimane ABDERRAHMANE et Christian BARTHOLME sont élus membres au Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte pour l'Étude et l'Exploitation des Équipements Collectifs (SEMECO).

Départ de Sylvain LEGER qui donne mandat à Waly YATERA

Départ de Selimane ABDERRAHMANE qui donne mandat à Pierre MONTELLA

Arrivée de Faysa BOUTERFASS, Djafar HAMOUM et Mahamadou N'DIAYE

## **2. Budget principal de la Ville – Décision modificative n° 2 exercice 2016**

### **Adopté à la majorité**

Pour : 29

Contre : 11

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal vote la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2016, équilibrée en dépenses et recettes comme suit :*

**INVESTISSEMENT :** - 1 757 482,06 euros

**FONCTIONNEMENT :** 1 472 405,61 euros

## **3. Admissions en non valeurs de titres de recettes impayées sur exercices antérieurs – Budget principal de la ville**

### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur sur le Budget principal de la Ville de l'exercice 2016 la somme totale de 181 627,51 euros.*

*Sortie de Djafar HAMOUM et Youssef ZAOUI.*

## **4. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France et sa réponse pour la Communauté d'Agglomération « Est Ensemble » – Exercices 2010 et suivants**

### **Le Conseil Municipal prend acte**

*Sortie de Faysa BOUTERFASS et Kahina AIROUCHE*

## **5. Abrogation partielle de la délibération n°31 110416 en date du 11 avril 2016 approuvant le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des marchés forains municipaux**

### **Adopté à la majorité**

Pour : 26

Contre : 7

Abstentions : 4

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal procède à l'abrogation partielle de la délibération n° 31 110416 en date du 11 avril 2016 approuvant le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des marchés forains municipaux et fixe la date de fin du traité de concession des marchés publics d'approvisionnement au 31 décembre 2018.*

*Retour de Faysa BOUTERFASS, Djafar HAMOUM et Youssef ZAOUI.*

*Arrivée de Jonathan BERREBI*

*Départ de Danielle LASSERRE qui donne mandat à Patrice TRULLI.*

*Départ de Aline CHARRON qui donne mandat à Benjamin DUMAS.*

*Départ de Sarah SBIA.*

**6. Protocole d'exclusivité entre les copropriétaires du centre commercial Bobigny 2 et la société Altarea Cogedim Grands Projets relatif à la mise en œuvre du projet de transformation du centre commercial Bobigny 2**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 5

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve les termes du protocole d'exclusivité entre les copropriétaires du centre commercial Bobigny 2 et la société Altarea Cogedim Grands Projets relatif à la mise en œuvre du projet de transformation du centre commercial Bobigny 2.*

*Départ de Faysa BOUTERFASS qui donne mandat à Christian BARTHOLME  
Retour de Kahina AIROUCHE*

**7. Conventions pour le versement de subventions d'investissement à l'Office Public de l'Habitat de Bobigny**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 1

*Monsieur Jonathan BERREBI ne participe pas au vote*

• **Cité Chemin Vert**

*Le Conseil Municipal approuve la convention qui fixe les modalités de versement d'une subvention d'investissement à hauteur de 63 791 euros à l'Office Public de l'Habitat de Bobigny pour le remplacement des sanitaires à la cité Chemin Vert et la convention de réservation pour un logement supplémentaire.*

• **Cité Jean Grémillon**

*Le Conseil Municipal approuve la convention qui fixe les modalités de versement d'une subvention d'investissement à hauteur de 74 516 euros à l'Office Public de l'Habitat de Bobigny pour financer les travaux de résidentialisation des parkings de la cité Jean Grémillon et la convention de réservation pour un logement supplémentaire.*

• **Cité La Ferme**

*Le Conseil Municipal approuve la convention qui fixe les modalités de versement d'une subvention d'investissement à hauteur de 298 899 euros à l'Office Public de l'Habitat de Bobigny pour la réfection de l'étanchéité des parkings et des terrasses de la cité de La Ferme et la convention de réservation pour cinq logements supplémentaires.*

**8. Convention pour le versement de subvention d'investissement dans le cadre de la réhabilitation du foyer logement Gaston Monmousseau**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention d'investissement à hauteur de 224 794 euros à l'Office Public de l'Habitat de Bobigny pour des travaux de réhabilitation-résidentialisation du foyer logement Gaston Monmousseau,*

*Sortie de Isabelle LEVÉQUE.*

## **9. Avenants n°1 aux macrolots du marché de travaux de restructuration de la Maison de la Culture – MC 93**

### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve les avenants n° 1 au marché de travaux de restructuration de la Maison de la Culture – MC 93, pour les macrolots suivants :*

- *Macrolot n° 1 : Gros œuvre étendu – Entreprise Fayolle et fils et SNB Constructions métalliques, portant le montant du marché de 6 315 106,80 euros hors taxe à 7 591 674,30 euros hors taxe,  
Plus value de 1 276 567,50 euros hors taxe, soit 20,21 % du marché initial*
- *Macrolot n° 2 : Plomberie chauffage – Entreprise Tempéol, portant le montant du marché de 872 053,73 euros hors taxe à 942 092,53 euros hors taxe,  
Plus value de 70 038,80 euros hors taxe, soit 8,03 % du marché initial*
- *Macrolot n° 4 : Ascenseurs – Entreprise CFA division NSA, portant le montant du marché de 342 243,00 euros hors taxe à 351 343,00 euros hors taxe,  
Plus value de 9 100,00 euros hors taxe, soit 2,66 % du marché initial*
- *Macrolot n° 5 : Machineries et équipements scéniques – Entreprise AMG FECHOZ, portant le montant du marché de 1 187 786,70 euros hors taxe à 1 665 471,70 euros hors taxe,  
Plus value de 477 685,00 euros hors taxe, soit 40,22 % du marché initial*
- *Macrolot n° 8 : Réseaux scéniques – Entreprise AMICA, portant le montant du marché de 949 684,15 euros hors taxe à 1 134 322,06 euros hors taxe,  
Plus value de 184 637,91 euros hors taxe, soit 19,44 % du marché initial*

*Retour de Isabelle LEVÊQUE et sortie de Kahina AIROUCHE.*

## **10. Adhésion de la Ville au Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole**

### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant l'intérêt de développer une politique cyclable sur le territoire communal à l'aide de la mise en place d'un système adapté à l'échelle intercommunale et cohérent à Bobigny,  
Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la commune au Syndicat d'Études Vélib' Métropole et approuve les statuts du Syndicat d'Études Vélib' Métropole.*

## **11. Redevances d'occupations provisoires par des chantiers de travaux sur ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz**

### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et d'en fixer le mode de calcul, conformément aux articles R.2333-105-1 et suivants et R.2333-114-1 et suivants du code susvisé, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

## 12. Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) dans le cadre du projet de rénovation urbaine du Grand Quadrilatère

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal sollicite une aide financière maximale à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), pour financer l'ensemble de ces travaux.

Retour de Kahina AIROUCHE

## 13. Aides aux projets destinés aux écoles dans le cadre de la politique éducative locale – Année 2016

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions, selon la répartition définie dans le tableau ci-dessous, aux coopératives scolaires des écoles concernées, affiliées à l'Office Centrale de Coopération à l'Ecole (OCCE) :

école	titre du projet	Avis des IEN	subvention demandée	subvention proposée
maternelle Édouard Vaillant	Apprendre avec le numérique à l'école maternelle	très favorable	600,00 €	dotation de 2 tablettes
élémentaire George Valbon	Parcours d'éducation artistique et culturelle avec la MC93	très favorable	400,00 €	400,00 €
élémentaire Marie Curie	Parcours d'éducation artistique et culturelle avec la MC93	très favorable	400,00 €	400,00 €
élémentaire Romain Rolland	Parcours d'éducation artistique et culturelle avec le Magic Cinéma et École et Cinéma	très favorable	400,00 €	400,00 €
élémentaire Paul Langevin	Parcours d'éducation artistique et culturelle avec le Magic Cinéma et École et Cinéma	très favorable	200,00 €	200,00 €
maternelle Marthe Tesson	Parcours d'éducation artistique et culturelle avec le Magic Cinéma et Ma première Séance	très favorable	200,00 €	200,00 €
élémentaire Paul Eluard	Paul Eluard à la Une, journal scolaire avec le service Communication de la Ville	très favorable	700,00 €	400,00 €
élémentaire J.-J. Rousseau	Ateliers mathématiques à l'école et en loisirs	très favorable	700,00 €	342,00 €
<b>TOTAL</b>			3 600,00 €	2 342,00 €
<b>Budget alloué</b>				2 342,00 €

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention d'un montant total de 3 858 euros répartis de la manière suivante :

- 1 820 euros à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Marie Curie,
- 2 038 euros à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Marcel Cachin.

Sortie de Simbara CAMARA.

#### **14. Avis sur la demande d'adhésion des Villes de Cramoisy, Saint Maximin et Saint Vaast lès Mello au Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO)**

##### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'adhésion des Villes de Cramoisy, Saint Maximin et Saint Vaast lès Mello (Val d'Oise) au Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).

Retour de Simbara CAMARA.

#### **15. Désignation de la direction de l'établissement public « Bobigny Musiques – Canal 93 »**

##### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal désigne Madame Marie KERAUDRAN directrice de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Bobigny Musiques – Canal 93 » à compter du 09 novembre 2016.

Sortie de José MOURY.

#### **16. Avenant n° 1 à la convention de partenariat d'éducation artistique avec l'Institut Médico-Educatif Le Tremplin**

##### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 à la convention de partenariat d'éducation artistique avec l'Institut Médico-Educatif Le Tremplin visant à organiser des séances d'enseignement théâtral.

Retour de José MOURY et sortie de Mahamadou N'DIAYE

#### **17. Cessation d'activité du laboratoire de prothèse**

##### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 7

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal décide que l'activité du laboratoire municipal de prothèse dentaire, sis 12 rue de La Ferme à Bobigny, cessera définitivement à dater du 09 novembre 2016.  
Il décide que les deux emplois liés à cette activité seront supprimés et que les deux prothésistes seront reclassés conformément aux modalités applicables aux agents en contrat à durée indéterminée.*

**18. Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'attribution d'une subvention destinée à la coordination du Contrat Local de Santé 2016-2018**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé pour l'attribution d'une subvention destinée à la coordination du Contrat Local de Santé qui permettra à la Ville de percevoir une subvention de 60 000 euros sur les 3 exercices 2016, 2017 et 2018.*

*Retour de Mahamadou N'DIAYE*

**19. Avenant n° 12 à la convention avec la Mission locale Intercommunale Réunie pour l'Emploi des jeunes (MIRE) – Subvention 2016**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 12 à la convention cadre entre la Ville de Bobigny et la Mission locale Intercommunale Réunie pour l'Emploi des jeunes (MIRE), qui fixe le montant de la subvention à 69 196 euros pour l'année 2016.*

**20. Avenant n° 3 au contrat d'assurance « Responsabilité civile »**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 3 portant régularisation au contrat avec la Société Mutuelle d'Assurances des Collectivités Locales pour l'assurance « Responsabilités communales » tient compte de l'évolution de la masse salariale de l'année 2015, induisant un remboursement de 925,97 euros.*

**21. Possibilité de recourir à des agents contractuels de catégorie A pour pourvoir à des emplois à temps complet sur des postes d'encadrement**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 36

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne participe pas : 0



*Le Conseil Municipal décide que le recours au recrutement sur des emplois permanents d'agent contractuels de catégorie A pour assurer les fonctions d'encadrement est élargi aux fonctions de chef de service et adjoint au chef de service, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.*

*Il est précisé que ces emplois à temps complet peuvent être exercés dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel, de l'animation et de l'urbanisme et que les candidats devront justifier d'un niveau d'études dans le domaine et/ou d'une expérience professionnelle. La rémunération est fixée sur la base réglementaire.*

## **22. Protection fonctionnelle à un agent communal**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal décide d'accorder la protection fonctionnelle de la commune à Monsieur Moustafa EL SAYED RAMADAN et de prendre en charge les frais et honoraires inhérents à la défense de ses intérêts.*

## **23. Rapports d'activité 2015 des Syndicats intercommunaux**

- ▲ SIFUREP
- ▲ SIGEIF
- ▲ SIPPAREC
- ▲ SIRESCO

***Le Conseil Municipal prend acte.***

**Le Maire,**

**Stéphane DE PAOLI.**



